Mairie de Breuilaufa
Haute-Vienne
Pays des Monts de Blond

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 05 55 53 30 90
Email : mairie.breuilaufa@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-six, **le 13 mai**, à 18h30 le Conseil Municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, le Maire.
Le Conseil Municipal a été convoqué le 04 mai 2026.
Etaient présents : Franck MAITRE, Marie THOURY, Michel LEBRAUD, Sonia BARBONNAIS, Matthieu GROLAUD, Léa VERGNOLE NOIZAT, Charly CASTEL, Florence GENDRAUD MEYNIER, Christian SAVIGNAT, Christine VIDAL et Vincent AUGRY.

Sonia BARBONNAIS été élue secrétaire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2026

2026-24 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2026-05 DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
Monsieur le Maire explique qu'ç la suite d'une erreur de notre Conseiller au Décideur Local de la DGFIP, nous sommes obligés de reprendre la délibération de l'affectation de résultat. En effet :

- ✓ Un excédent de **30 880,68 €** à la section de fonctionnement du budget 2026 en recette, sur la ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- ✓ Un solde de l'excédent de fonctionnement de **56 989,64 €** à la section d'investissement du budget 2026 en recette au compte 1068 « solde d'exécution de la section de fonctionnement »
- ✓ Un déficit de **-64 237,08 €** à la section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense.

11 pour

2026-25 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025-31 ECHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE
Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le notaire n'accepte pas notre délibération prise le 12 novembre 2025, car il manque des précisions sur le montant de l'échange. Nous rajoutons donc un paragraphe :

- ✓ La surface cédée par la commune de Breuilaufa est de 1 752 m^2 (parcelles 217 et 269). La surface cédée par la SCIA DE MONVALLIER/DUCAMP est de 684 m^2 (parcelle 220). La valeur de ces surfaces échangée à 100 €.

Les frais de notaire sont partagés à part égal entre la commune et la SCIA DE MONVALIER/DUCAMP.

11 pour

2026-26 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS CCID

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'à la suite des récentes élections municipales, nous devons constituer une nouvelle liste pour la commission communale des impôts directs. Voici les 24 noms proposés dont 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le directeur départemental/régional des finances publiques :

BARBONNAIS Sonia	CHAMBON Thierry	LEGER Eliane	GOUTERON Bernadette
BEAUBELICOUX J-Marie	CHAMPALOUX Sandrine	REY Bernard	GOURINAT Christine
HEUDES Daniel	CHARZAT Pascal	MEYNIER Stéphane	JEAN Maryline
VIGNON Jean-Michel	LEGER Éric	GRAVELAT Yves	GENDRAUD-MEYNIER Florence
BRUGERON Christian	LATMI Louis	BOUTIN Sylvie	MAZEAU Benoît
LEZAUD Sabine	LAGOUTTE Aurélie	LEBRAUD Michel	CALANDREAU Marie

11 pour

2026-26 CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS CCID

À l'issue des dernières élections communautaires, un nouvel organe délibérant vient de prendre ses fonctions au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.
Cette commission est composée :

- ✓ Du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- ✓ De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.
Monsieur AUZEMERY Alain nous demande d'établir une liste de 3 personnes au minimum répondant aux critères de l'article 1650 A du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dresse la liste suivante :

BARBONNAIS Sonia	THOURY Marie	HEUDES Daniel

11 pour

QUESTIONS DIVERSES :

Continuité du contrat CDD pour l'agent technique
Le contrat de notre agent technique AL se termine le 31 mai 2026. Après discussion, il est d'accord pour poursuivre la mission qu'il a commencé le 1er mars de cette année. Monsieur le Maire propose de lui faire un contrat jusqu'à fin décembre 2026 sur les mêmes conditions.

Travaux de rénovation énergétique du logement de la mairie
Le devis de l'entreprise TDE électricité pour le changement du câble de l'antenne de télévision du logement de la mairie est de 589,61 € TTC. Monsieur le Maire a obtenu une remise de 37,63 € TTC.

Fleurissement de la commune
La commande est arrivée comme prévu, les planteurs seront à pied d'œuvre dès samedi à 8h15.

Réunion du RPI Chamborêt/Vaulry
Une évaluation qui s'est révélée satisfaisante a été faite sur le fonctionnement du RPI.

Eaux pluviales

Afin de limiter le ruissellement des eaux de pluie sur le chemin de la Cure, nous envisageons de réaliser des travaux d'aménagement, pour cela un devis sera demandé à l'entreprise MASSY TP.

Gazette
La commission communication se réunira le mardi 02 juin 2026 pour préparer la nouvelle gazette.

Désignation de l'élu pour le vote des sénateurs
Nous devons prévoir une séance de Conseil Municipal le vendredi 5 juin à 14h00 afin de désigner le délégué et le suppléant pour l'élection des sénateurs.

A 19h42, tous les sujets sont épuisés et la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Sonia BARBONNAIS

Le Maire,

MAIRIE de BREUILAUFA 87 (Haute-Vienne) R.F.

Franck MAITRE